



**NOTICE OF
DIRECTORS**
SOCIETIES ACT

**AVIS DE DÉSIGNATION
DES ADMINISTRATEURS**
LOI SUR LES SOCIÉTÉS

FILED - DÉPOSÉ

No:

Date:

NOTE: This notice must be filed each year within 14 days of the society's annual general meeting

DEPUTY/ REGISTRAR OF SOCIETIES
REGISTRAIRE OU REGISTRAIRE ADJOINT DES SOCIÉTÉS

REMARQUE: Le présent avis doit être déposé chaque année dans les 14 jours qui suivent l'assemblée générale annuelle de la société

NAME OF SOCIETY - DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ	FOR THE YEAR - POUR L'ANNÉE
--	-----------------------------

The following persons are Directors of the above named society:
(“Directors” includes a Trustee, an Officer, a member of an Executive Committee and any other person in a similar position.)

Les personnes suivantes sont les administrateurs de la société susmentionnée:
(Par «Administrateur», on entend un fiduciaire, un dirigeant, un membre du conseil exécutif et toute personne occupant un poste semblable.)

Name - Nom
Position Title - Titre du Poste
Occupation - Genre de Travail
Postal & Street Address - Adresse Postal et Adresse Civique
Community - Collectivité
Postal Code Postal
Name - Nom
Position Title - Titre du Poste
Occupation - Genre de Travail
Postal & Street Address - Adresse Postal et Adresse Civique
Community - Collectivité
Postal Code Postal
Name - Nom
Position Title - Titre du Poste
Occupation - Genre de Travail
Postal & Street Address - Adresse Postal et Adresse Civique
Community - Collectivité
Postal Code Postal

Name - Nom
Position Title - Titre du Poste
Occupation - Genre de Travail
Postal & Street Address - Adresse Postal et Adresse Civique
Community - Collectivité
Postal Code Postal
Name - Nom
Position Title - Titre du Poste
Occupation - Genre de Travail
Postal & Street Address - Adresse Postal et Adresse Civique
Community - Collectivité
Postal Code Postal
Name - Nom
Position Title - Titre du Poste
Occupation - Genre de Travail
Postal & Street Address - Adresse Postal et Adresse Civique
Community - Collectivité
Postal Code Postal

Dated at
Fait à _____

in the Nunavut
dans Nunavut

on
le _____

SIGNATURE

POSITION TITLE - TITRE DU POSTE

INSTRUCTIONS

NOTICE OF DIRECTORS - SOCIETIES ACT

1. FILING FEE: There is no filing fee for the Notice of Directors.

2. DUE DATE: This notice must be submitted within 14 days after the annual general meeting.

3. COMPLETING THE FORM:

a) Information on this notice must be typewritten or printed legibly in ink. Alterations should be initialled by the person signing the notice.

b) All sections must be completed including the year to which the notice applies.

c) NAME OF SOCIETY - Set out the exact legal name of the society. Do not abbreviate any part of the name, unless the exact legal name contains abbreviations.

d) YEAR - Set out the year for which the directors and officers are elected or appointed. The term rarely begins on January 1st and ends on December 31st of the same year. In most cases, the term will begin in one year and end in the following year. Both years should be shown (eg. 2008/2009).

e) NAME OF DIRECTORS - Set out the full name of each director and officer.

f) ADDRESSES - Set out the complete postal and street address of each person including the name of the community in which they reside and the postal code.

g) SIGNATURE - This notice must be originally signed by a director or officer of the society.

4. FILING PROCEDURE:

a) Two copies of the notice should be submitted, in order that we may return a filed copy for your records.

b) Current notices will not be accepted unless we have received and accepted the notices for all previous years.

REGISTRAR OF SOCIETIES
LEGAL REGISTRIES DIVISION
GOVERNMENT OF NUNAVUT
P.O. BOX 1000 - 570
IQALUIT, NU X0A 0H0

Telephone: 867-975-6590 Fax: 867-975-6594 Email: corporateregistrations@gov.nu.ca

INSTRUCTIONS

AVIS DE DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS - LOI SUR LES SOCIÉTÉS

1. FRAIS DE DÉPÔT: Il n'en coûte rien pour déposer le présent avis.

2. DATE D'ÉCHÉANCE: Cet avis doit être déposé dans les 14 jours suivant l'assemblée générale annuelle.

3. COMMENT REMPLIR LA FORMULE:

a) Les renseignements contenus dans le présent avis doivent être dactylographiés ou écrits lisiblement à l'encre. Les modifications doivent être paraphées par le signataire de la formule.

b) Toutes les parties doivent être remplies, y compris l'année d'application de l'avis.

c) DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ - Inscrite le nom légal exact de la société. N'abrégez aucune partie du nom, à moins que le nom légal exact ne contienne de abréviations.

d) ANNÉE - Indiquez l'année pour laquelle les administrateurs et les dirigeants ont été élus ou nommés. Il est rare de voir un mandat commencer le 1^{er} janvier et se terminer le 31 décembre de la même année. Dans la plupart des cas, un mandat commence au cours d'une année et se termine au cours de l'année suivante. Les deux années devraient par conséquent être indiquées dans ces cas là. (p. ex. 2008/2009).

e) NOMS DES ADMINISTRATEURS - Inscrivez le nom complet de chaque administrateur et de chaque dirigeant.

f) ADRESSES - Inscrivez l'adresse postale et l'adresse civique complètes de chaque personne, y compris le nom de la collectivité et le code postal.

g) SIGNATURE - Le présent avis doit être signé à l'origine par un administrateur ou un dirigeant de la société.

4. PROCÉDÉ DE DÉPÔT:

a) Deux exemplaires de l'avis doivent être soumis, afin que l'on puisse vous retourner pour vos dossiers une copie du document déposé.

b) Les avis de l'année en cours ne seront pas acceptés à moins d'avoir reçu ceux de toutes les années précédentes.

REGISTRAIRE DES SOCIÉTÉS

Bureau d'enregistrement
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, Succ. 570
Iqaluit (NU) X0A 0H0

Téléphone: 867-975-6590 Facsimile: 867-975-6594 Email: corporateregistrations@gov.nu.ca